

BULLETIN MUNICIPAL



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En ces premiers jours de l'année 2018, je viens vous souhaiter une très bonne année, à vous et vos proches, qu'elle vous apporte beaucoup de joie et de satisfactions.

L'année 2017 juste terminée, nous réalisons à quel point elle a été riche et intense. Au niveau politique, avec un certain nombre de rendez-vous électoraux, Présidentielles, législatives et tout dernièrement, dans un périmètre plus local, les sénatoriales partielles.

Les travaux menés notre Communauté de Communes sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme Intercommunal avancent à grands pas, au travers de diverses thématiques qui pourraient amener à des évolutions du zonage actuel. Un registre est à votre disposition à la mairie pour déposer vos observations

Dans notre commune, des projets ont pu voir le jour et se réaliser, vous les trouverez décrits dans ce bulletin : la sécurisation et mise aux normes de l'école, l'amélioration acoustique de la cantine, ...d'autres s'amorcent ou sont sur le point d'aboutir, comme l'arrivée de la fibre au printemps 2018 ou l'aménagement de la place Antoine BOUTIN autour de la salle des fêtes qui est à l'étude.

Nous essayons de maintenir des projets pour Vernon, avec le souci de garantir un équilibre financier, le maintien d'un cadre de vie agréable, et surtout un niveau de services qui nous semble bien être la priorité pour tous les habitants de la commune. Mais suite à l'annulation des crédits attendus en 2017 pour la maison pour tous de Chiré les Bois, le projet va être réétudié.

C'est aussi par les animations diverses qui ponctuent l'année que les liens s'entretiennent et je me réjouis de voir que cette vie sociale est bien active à Vernon au travers des manifestations organisées par les associations, la bibliothèque, les différents intervenants sur la commune, les bénévoles.

Afin de vous retrouver dans un moment convivial, je vous invite le dimanche 21 janvier, pour la cérémonie des vœux, en espérant sincèrement vous rencontrer à cette occasion.

Bonne lecture à tous.

Bertrand HERAULT

JANVIER 2018

Aménagements & travaux



Manifestations



Vernon, en 1914-1918



AU SOMMAIRE DE CE BULLETIN :

- P 3-4 Projets réalisés ou à venir
- P 5 Du côté de la com'com
- P 6-7 Infos en bref
- P 8-9 Retour sur les événements
- P 10 Quelques gestes citoyens
- P 11 Du côté des écoles
- P 12 La page des associations
- P 13-15 Vernon retour sur la période 14-18 (de 1906 à 1929) Les Poilus de

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	9h-12h/15h-17h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h/15h-17h

Merci de bien vouloir respecter les plages de fermeture au public de la mairie, indispensables au bon fonctionnement du secrétariat.

MAIRIE DE VERNON,
2, rue du Château,
86340 VERNON

Mail : contact@vernon86.fr

Horaires de la déchetterie :

- Mercredi 14-17h
- Samedi 10-12h 14-17h

Les horaires de fermeture sont décalés à 18 h d'avril à fin octobre.

ETAT CIVIL 2017

- 9 Naissances
- 3 mariages
- 3 décès

AGENDA JANVIER-JUILLET 2018



A Vernon

21 janvier : Vœux du Maire 11h00 à la salle socio-Culturelle

27 janvier : galette des rois 10h00 bibliothèque de Vernon

8 avril : Matinée « Nettoyons la nature »

8 mai : Cérémonie 8 mai 1945

17 juin : Foulées de Vernon

30 juin : Fête de l'école et spectacle des enfants au cirque

14 juillet : Fête nationale

Animations&sorties dans le coin :

- + **Stage et bal country 27/28 janvier 2018**
Vivonne
- + **La galette qu'on sert : 27-28 janvier**
concerts de l'EMIL Smarves
- + **Bal Folk à Dienné 3 mars**
- + **Festival QUAND ON CONTE du 9 au 18 mars 2018** (programme à venir sur le site [vallees du clain.com](http://vallees-du-clain.com))
- + **Cabaret des corps déchainés : 9&10 mars, 16&17 mars** Château-Larcher
- + **Théâtre à Gizay (GAG)**
- + **20 ans de l'EMIL Du 27 au 29 avril :**

D'autres spectacles et concerts sont sur les sites de la Passerelle, ou sur d'autres comme celui du café cantine de Gençay.

PROJETS REALISES

ECOLE : SECURISATION ABORDS :

Les travaux ont été réalisés pour un coût total de 101.000€ subventionnés en partie par l'Etat et le département



Portail, poteaux limitant l'accès aux voitures à proximité directe de l'entrée de l'école, clôture autour de la cour.

Un circuit routier a été peint au sol, ainsi que d'autres jeux au sol, pour permettre aux enfants de s'amuser en variant les plaisirs.

TRACE D'UN CIRCUIT DANS LA COUR



REFECTION DE LA CANTINE POUR UN MEILLEUR CONFORT ACOUSTIQUE



La salle de la cantine a été rénovée : un rafraîchissement des peintures et surtout la réfection du plafond et l'installation de panneaux acoustiques pour limiter la résonance du bruit et améliorer le confort lors du repas.

REFECTION DES TOILETTES PREVUE EN 2018 :

Dans la continuité des travaux, les sanitaires vont être refaits en 2018 .

MISE AUX NORMES AD'HAP :ACCESSIBILITE POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Extension vue de l'extérieur



Photo de l'intérieur

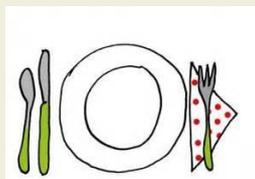


Toilettes adaptées pour personnes à mobilité réduite, sanitaires, local technique



Rampe d'accès

Du nouveau dans les assiettes!



Depuis la rentrée de septembre, un nouveau prestataire de repas livre les repas à la cantine de Vernon, la société SPRC, basée à St-BENOIT. Les critères de choix ont été principalement axés sur une qualité des produits (bio sur au moins un élément constituant le repas, produits locaux en priorité, équilibre, variété), mais aussi des quantités adaptées en fonction de l'âge des enfants pour éviter le gaspillage et tenir compte des différents appétits.

PROJETS REALISES OU A VENIR

LA FIBRE ARRIVE A VERNON !

Les travaux de génie civil ont été réalisés. Restent à réaliser la partie technique et le raccordement. Ces travaux sont financés dans le cadre du schéma numérique déployé par le Département et avec l'aide financière de 1,7 millions d'euros allouée par la communauté de communes sur le territoire intercommunal. Cela laisse espérer pour Vernon une amélioration notable du réseau au cours du printemps 2018.

Des précisions sur les opérateurs qui assureront la desserte seront apportées ultérieurement.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG DE VERNON POUR LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS

Récemment et à plusieurs reprises des effractions ont été commises dans le bourg de Vernon. Afin d'éviter que de tels faits se reproduisent, une réflexion sur l'éclairage public a été entreprise.

Aussi, très prochainement, un système de détection associé à l'éclairage public, sera installé. L'éclairage public sera réactivé dans la zone où le passage d'une personne ou d'un véhicule sera détecté.

Les lampes seront également équipées d'ampoules leds pour réduire la consommation d'électricité (elle diminuera ainsi de 50%). Le coût de cette installation s'élève à 22500€ dont 50% seront subventionnés par la SOREGIE.

AMENAGEMENT PLACE ANTOINE BOUTIN

Les bordures situées le long de la route vont être remplacées par des caniveaux double pente pour éviter les « à coups ».



De jeunes platanes hybrides vont être plantés à la place des arbres abattus.

Des places de stationnement vont être créées de part et d'autre du passage du bus, pour améliorer la sécurité et faciliter la circulation.

EGLISE DE VERNON



Suite au passage de la Direction Régionale de l'action culturelle, il a été constaté que des travaux de réfection de la tribune et du plafond de l'abside de l'église

vont peut-être devoir être envisagés pour éviter la dégradation de ces parties de l'édifice. Une étude va être engagée auprès d'un architecte des bâtiments de France pour chiffrer les travaux.

EQUIPEMENT POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE : TRACTEUR ET BROYEUR D'ACCOTEMENT

Ces équipements faciliteront l'entretien de la voirie communale et les travaux faits en régie par les agents communaux.



Il est prévu sur l'année 2018 d'équiper le tracteur d'une élagueuse.

LOCAL COMMERCIAL DISPONIBLE A VERNON

Un local situé à côté de l'église sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2018. Si vous souhaitez exercer une activité commerciale (service, commerce, activité indépendante) ou connaissez quelqu'un en recherche d'un local, ce local comporte une surface totale de 72 m² (35m²au rez-de-chaussée, et 37m² en mezzanine.



DU COTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLAN LOCAL

D'URBANISME INTERCOMMUNAL :



Des ateliers composés des membres des conseils municipaux ont été menés depuis le printemps 2017. L'objectif était de faire un diagnostic de territoire, sur différents thèmes comme l'environnement, l'économie, le patrimoine, la mobilité, l'habitat, les ressources, pour recenser les particularités de notre communauté de communes, ses atouts, ses richesses, ses points faibles et construire un projet de territoire en fonction des souhaits des habitants recueillis par les élus sur leur territoire.

Premiers résultats: un territoire dynamique, avec une population représentée dans toutes les tranches d'âges, un tissu économique assez diffus mais présent dans bon nombre de communes, des efforts pour maintenir les petits commerces et services au sein des communes.

Deux atouts majeurs relevés : la **qualité de vie** et le **paysage**, varié de notre territoire, jalonné de vallées et de zones boisées ou humides, riches en biodiversité. Un effort des communes aussi pour valoriser le patrimoine et mettre en place des circuits de randonnée aménagés.

Un point faible : celui des **transports et de la mobilité**, avec la difficulté à mettre en œuvre des moyens de transports collectifs ou plus « écologiques » pour se rendre sur le principal bassin d'emploi qu'est Poitiers, secondé par Chauvigny et Vivonne.

De ce fait notre communauté de communes attire principalement des familles souhaitant s'installer dans un cadre de vie calme mais avec des services de proximité.

QUEL DEVENIR POUR NOTRE DECHETTERIE ?

Lors du conseil communautaire du 24 octobre dernier, une étude menée par la Communauté de Communes sur l'ensemble des déchetteries de notre territoire a été présentée.

Parmi les propositions, la fermeture de certaines déchetteries (dont celle de Vernon) y était envisagée, pour des raisons de remise aux normes représentant un coût conséquent.

La question a été largement débattue et au cours de cette réunion, par le biais de son représentant, la Commune de Vernon a exprimé son refus de cette fermeture, l'ensemble du Conseil Municipal y étant fermement opposé pour diverses raisons :

- Notre attachement à maintenir en proximité des services qui s'ils sont localisés hors de la commune ne seront de ce fait plus accessibles à certains habitants.
- Une fréquentation importante de notre déchetterie, notamment le samedi
- Notre souhait que les efforts engagés depuis plus de 20 ans sur le tri des déchets ne soient pas remis en cause.

Il serait préjudiciable, à l'heure où l'environnement est devenu un sujet crucial, de fermer les déchetteries de proximité. Les conséquences seraient immédiates : disparition d'un service en proximité, risque de voir réapparaître des dépôts d'ordures sauvages, dans les bois ou les fossés, désengagement par rapport à l'effort de tri des déchets.

Nous ne voulons pas que des communes, qui restent rurales, soient « oubliées » au profit des communes plus importantes qui centraliseraient l'ensemble des services.

Suite aux réactions suscitées par la présentation de cette étude, une réflexion est engagée pour envisager une autre solution que ces fermetures.

Soyez sûrs de notre engagement sur cette question pour faire entendre au mieux les intérêts de notre commune.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE A LA COM 'COM

Au cours de l'année 2017, les centres de loisirs, crèches, haltes garderies et relais assistantes maternelles ont été transférés à la Communauté de Communes. Une harmonisation des tarifs et fonctionnements de ces structures est en cours. **Les tarifs du centre de loisirs de Vernon seront donc modifiés** à partir de janvier 2018 : de 7,31 € à 14,59€ par jour, de 5,24 € à 10,42 € pour ½ journée (tarifs habitants com' com et selon le quotient familial).

INFOS EN BREF...

ENQUETE SUR LES DEPLACEMENTS PAR GRAND POITIERS

Du 16 janvier au 28 avril 2018, une enquête sur **les déplacements quotidiens** (habitudes et moyens de transports) va être menée sur la totalité de Grand Poitiers Communauté Urbaine. Elle s'étendra aux zones constituant son bassin de vie, notamment le pays Neuvilleois et les Vallées du Clain, dont l'attractivité économique, le poids démographique et le caractère résidentiel génèrent des déplacements vers POITIERS. Un tirage au sort désignera les ménages qui seront sollicités par ce sondage. Ils seront **préalablement avertis par courrier**, avant d'être contactés téléphoniquement par des enquêteurs de la **société ALYCE, à partir du 16 janvier prochain.**

Les éléments recueillis resteront **anonymes** et permettront de décider des **améliorations à apporter** (circulation, stationnement, transports collectifs). **Merci pour votre contribution**



L'ESPACE REGIONAL
D'ORIENTATION :
UN LIEU D'ECOUTE ET D'INFORMATION
POUR TOUS

Ce service gratuit, financé par la Région Nouvelle Aquitaine, permet à toute personne désirant se reconverter, se former ou réfléchir à son projet de bénéficier d'un premier accueil individualisé et d'un premier niveau d'information. Nous accueillons toute personne en âge de travailler, non scolarisée : salariés du public comme du privé, professionnels indépendants, demandeurs d'emploi...

Ce que nous proposons :

Ecouter la personne, **l'informer** sur les métiers, formations, droits à l'orientation et à la formation, la **mettre en relation** avec l'organisme compétent si elle a besoin d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet.

Qui sommes nous ?

Des professionnels formés au conseil en orientation qui actualisent régulièrement leurs compétences

Deux possibilités pour nous contacter :

Par téléphone au **05 49 30 08 50** ou **06 70 34 93 23**, pour un rdv ou pendant nos permanences sans RDV, au **30 rue des Feuillants à Poitiers.**



Vers un prix unique de l'eau en 2018

Eaux de Vienne mettra en place un tarif unique de vente d'eau potable pour les usages domestiques, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, à compter de 2018. Le prix par m3 avoisinera les 2,19€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommés*. Cette décision historique, prise en Assemblée Générale de décembre 2015, consolide le statut départemental d'Eaux de Vienne et contribue à une équité entre tous les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires. « Les besoins d'investissement pour l'avenir pourront être assurés afin que le patrimoine transmis aux générations futures réponde bien aux considérations du développement durable. » précise Yves Kocher, Directeur Général des Services.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1.35 € HT/m3).

Un service gratuit sur tout le territoire

En 2018, l'ensemble des 160 000 abonnés du syndicat Eaux de Vienne-Siveer auront accès au prélèvement mensuel pour régler leur facture d'eau. L'intérêt pour un abonné d'opter pour ce mode de règlement est de faciliter la maîtrise de son budget en étalant sur l'année le paiement de sa facture d'eau, sans se soucier des délais. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur son compte est le même, sur la base d'un échancier qui lui a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle.

Plus d'informations sur www.eauxdevienne.fr

Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné » pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.

INFOS EN BREF

POINT POSTE ET MULTI-COMMERCE

Depuis début octobre, Marco a cessé son activité au Bar-restaurant.

Nous le remercions pour son dynamisme, l'animation et la convivialité qu'il a su impulser avec sa femme Delphine, dans notre village et leur souhaitons à lui et sa famille la réussite dans leur nouveau projet.

Pour l'instant, plusieurs repreneurs se sont manifestés pour reprendre cette activité.

Le point poste est provisoirement suspendu, et dans cette attente les colis et courriers sont à retirer l'agence postale désormais située à la mairie de Nieuil l'Espoir.



NOUVEAU SERVICE : LE DISTRI-PAIN

Un distributeur de pain a été installé dans le bourg de Vernon mi-novembre.

Le pain est réapprovisionné chaque matin par le boulanger de Bouresse.



Un nouveau service qui fonctionne aussi bien avec de la monnaie, qu'avec une carte bancaire.

Les dysfonctionnements de paiement par carte bancaire vont être résolus (le système GSM inopérant va être remis en marche)

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ?

Pensez à vous faire recenser à la mairie.

Cette démarche est indispensable pour s'inscrire aux examens et permet une pré-inscription sur les listes électorales, à partir de 18 ans.

ELECTIONS SENATORIALES PARTIELLES

Suite au départ de Jean-Pierre RAFFARIN, des élections sénatoriales partielles ont eu lieu le 17 décembre 2017. Yves BOULOUX, maire de Montmorillon, a été élu. Sa remplaçante est Madame Lydie NOIRAULT, conseillère départementale et maire de Joussé.

SECHERESSE 2017

La commune de VERNON a déposé auprès du ministère de l'intérieur une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle en raison des nombreux dégâts signalés sur certaines habitations, liés à la sécheresse de l'été 2017.

Si vous êtes concernés par cette situation, il vous est toujours possible de procéder à la déclaration des dommages auprès de la mairie et de votre assureur. C'est une procédure extrêmement longue, qui sera publiée au journal officiel si elle aboutit favorablement. Vous disposerez alors d'un délai de 10 jours pour faire parvenir à votre dossier à votre compagnie d'assurance.

PROJET EOLIEN-

Exposition et permanences d'information sur le parc éolien de Vernon.

Le projet éolien Croix de Bertault, composé de quatre éoliennes au sud-est de la commune, est toujours en instruction. RES, le porteur de projet, vous propose une exposition sur le projet du 7 au 28 février. Cette exposition aura lieu en mairie et trois permanences sont programmées de 16h à 19h30 aux dates suivantes :

- Mercredi 7 février
- Lundi 19 février
- Mercredi 28 février

Les permanences vous permettront de poser toutes vos questions, la société RES se fera un plaisir d'y répondre. En parallèle, un site internet dédié au projet sera lancé début du mois de janvier à l'adresse : www.projeteolien-croixdebertault.fr.

Vous pourrez suivre toutes les actualités en ligne !



RETOUR SUR LES EVENEMENTS EN IMAGES

FESTIVITES DU 8 JUILLET

180 convives ont répondu « présentes » cette année pour une soirée paëlla, autour d'un apéro festif, suivi, malgré l'orage, d'un beau feu d'artifice en musique et un bal populaire bien animé.



Merci à toutes les personnes ayant participé à la réussite de ce beau rendez-vous annuel

COMMEMORATION 11 NOVEMBRE

Le message dédié à la commémoration des soldats tombés pour la France, lu cette année par une jeune fille, a été suivi du rendez-vous habituel autour d'un verre de l'amitié, occasion pour Chantal REMIGEREAU de présenter l'avancement sur les recherches engagées concernant les « poilus » de Vernon.



En préparation : un livre d'or qui sera publié courant 2018, le recensement des tombes dans les cimetières, et une exposition pour le 11 novembre 2018, où tous ces travaux seront présentés.

Un grand merci à Madame REMIGEREAU pour ces recherches et le recueil de données qui seront déposées à la mairie à l'issue de ce travail.



27 AOUT : MATINEE NETTOYONS LA NATURE

10 personnes, dont 4 enfants ont participé activement et avec beaucoup de conviction au ramassage des déchets éparpillés dans notre commune, dans les fossés et chemins. Au total, 16 kgs de déchets enlevés avec quelques belles pièces ! Merci aux participants pour leur motivation et pour tous les volontaires à venir, une nouvelle édition aura lieu le **8 avril prochain** (voir annonce)



RETOUR LES EVENEMENTS

REPAS DES AINES 3 décembre 2017



Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées autour d'un repas convivial.
Pour les personnes n'ayant pas pu y assister, 30 paniers repas avaient été distribués la veille.



L'équipe du Gardon Frais a régalé les convives



La chorale Fleur'Emil animée par Sophie SABOURIN a entonné des chants des quatre coins du monde

REPAS DE NOEL DE L'ECOLE



Le 22 décembre dernier, les enfants de l'école de Vernon ont partagé le repas de Noël à la salle socio-culturelle, en présence des professeurs d'école, des agents communaux.



L'occasion de clôturer l'année 2017 et de fêter l'arrivée des vacances de Noël.

ILLUMINATIONS DE NOEL :



Merci aux bénévoles qui assurent chaque année la préparation, réparation et mise en place des décorations de Noël .

Avis aux volontaires !

Tous les ans, la mise en place des illuminations de Noël est assurée par 2 ou 3 personnes à partir de fin novembre. Nous cherchons des personnes motivées et souhaitant apporter des idées pour renforcer l'équipe. Contactez la Mairie si vous êtes intéressé(e)

QUELQUES GESTES CITOYENS

AIDES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Accessible aux propriétaires occupants et locataires, le crédit d'impôt pour la transition énergétique vous permet de déduire de vos impôts 30 %* des dépenses d'équipements et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique**. Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune ; cette somme est majorée de 400 € supplémentaires par personne à charge

L'éco-prêt à taux zéro : une facilité de financement

Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

Un éco-prêt copropriétés réservé aux syndicats de copropriétaires est aussi disponible. Son montant maximum est de 10 000 € par logement (jusqu'à 30.000 € si le syndicat de copropriétaires décide de réaliser 3 actions de travaux).

Pour bénéficier de ce prêt, depuis le 1er septembre 2014, vous devez recourir à des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Le programme Habiter Mieux

Accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et sur constitution d'un dossier de demande, le programme Habiter Mieux est une aide financière pouvant atteindre 10 000 euros. Cette aide est complétée par une prime d'Etat pouvant aller de 1 600 à 2 000 euros à condition que les travaux réalisés améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

Cette amélioration est mise en évidence en comparant l'évaluation énergétique avant et après travaux. Une seule prime est versée pour un même logement et pour un même bénéficiaire.

Pour en savoir plus, appelez le

0 808 800 700

Source : renovation-info-service.gouv.fr





NETTOYONS LA NATURE

Rendez-vous à tous le

8 AVRIL PROCHAIN

Départ à 9 h à Chiré les Bois (ancienne école)
pour ramasser les déchets semés le long des chemins et routes de la commune.

Amenez des gants, des gilets jaunes et venez nombreux !

Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.









LES TROTTOIRS POUR LES PIETONS



Les trottoirs sont régulièrement occupés par des véhicules qui entravent la circulation des piétons, poussettes et fauteuils roulants. Cette pratique est interdite et à toutes les personnes concernées de stationner sur les parkings réservés à cet effet, sous peine de verbalisation.

RAPPEL CONCERNANT LE CITY STADE



Aucun véhicule ne doit stationner près du terrain et la piste rouge autour du city stade ne doit pas être utilisée pour des dérapages par les vélos ou scooters.

Il est également interdit de fumer sur la structure et d'y laisser des mégots ou autres déchets, des poubelles ont été installées pour que l'endroit reste propre.

Le city stade a été fait pour tous et doit rester en bon état, chacun doit également respecter les personnes qui y accèdent (pas de musique si elle dérange, pas d'exclusion, pas de monopolisation du terrain) pour que ce lieu reste convivial et ouvert à tous.

DU COTE DES ECOLES

ECOLE DE VERNON:

Les écoliers de Vernon ont fait leur rentrée cette année dans une école qui poursuit sa restructuration intérieure et extérieure afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et de travail possibles : isolement phonique dans la cantine, rajout de toilettes, nouveau grillage, nouveau portail, ...

L'école poursuit donc son développement grâce à ces travaux, à la stabilité de l'équipe enseignante, et à ses multiples projets soutenus financièrement par l'association des parents d'élèves et la mairie. Autant de chances pour développer l'épanouissement personnel et citoyen de chaque enfant.

Les élèves sont répartis, cette année encore, dans les 3 classes de la manière suivante :

- une classe de PS / MS dont s'occupe Mme BARUSSEAU Karine aidée par Mme FERRON Valérie, ATSEM.
- une classe de GS / CP avec Mme HERAULT Marion, qui assure également la direction de l'école aidée par une ATSEM tous les matins : Mme DESGRANGES Stéphanie.
- une classe de CP / CE1 avec Mme CHARGY Christelle.
-

Les 3 classes participent cette année encore au projet « Ecole et cinéma », qui offre à tous les enfants de visionner 2 ou 3 films au cinéma de Gençay, leur permettant d'élargir leur culture cinématographique et culturelle.

Depuis plus d'une dizaine d'années que le RPI Gizay-Vernon existe, nous tenons à réaliser régulièrement des projets communs qui font vivre le RPI et dynamisent les 2 écoles. Il est important de travailler ensemble afin d'assurer une continuité entre les 2 écoles et villages, et de transmettre des valeurs de coopération, de partage et d'appartenance à une communauté, ouverte sur les autres, sur la culture.

Cette année, les élèves du RPI Gizay/ Vernon auront la chance de participer à un grand projet sur LE CIRQUE.

Nous nous tournons cette année vers le cirque Octave Singulier acteur très présent dans la vie circassienne poitevine et qui s'inscrit pleinement par sa pratique dans un projet éducatif et pédagogique.



La semaine du 25 au 30 juin sera pleinement consacrée à ce projet. Les enfants des deux écoles iront dans le chapiteau installé à Vernon pour s'entraîner et préparer un spectacle qui sera présenté le samedi 30 juin. Un spectacle des professionnels, ayant encadré les enfants tout au long de la semaine, sera ouvert à tous. Les modalités sont en cours de décision.

Les inscriptions en petite section (enfants nés en 2015) pour la rentrée 2018/2019 débuteront après les vacances d'avril en mairie. Puis un rendez-vous sera pris avec la directrice de l'école pour une visite.



Ecole de Gizay

Les élèves de Gizay profitent cette année des nouveaux équipements de l'école.

L'année devant être ponctuée par un projet Cirque avec les 2 écoles du RPI, dès la rentrée familles et enfants se sont impliqués dans diverses actions et activités pour financer ce projet: de la vente de calendriers en septembre au marché de Noël début décembre, tous se sont investis.

Comme chaque année, les 24 élèves de CM2 ont pu aller écouter le brame du cerf puis ont participé au cross du collège. Les CE2-CM1 sont allés au cinéma et ont assisté à un magnifique concert de Pascal Peroteau organisé par l'EMIL à la Passerelle. Les CM2 ont découvert la musique cubaine au TAP.

L'année 2017 s'est finie avec un repas de Noël le vendredi 22 suivi d'un après-midi jeux de société et d'un temps de partage où chaque élève a offert un cadeau et une carte à un camarade et dégusté les gâteaux cuisinés par les CM2.

Vous pouvez suivre la vie de l'école sur le blog

<http://blogs86.ac-poitiers.fr/gizay/>

Bibliothèque municipale de Vernon

l'équipe de la bibliothèque vous invite à

sa galette des rois

le 27 janvier à 10h



biblio.vernon@orange.fr

<https://bibliotheques->

valleesduclain.departement86.fr

Horaires d'ouverture :

vendredi de 16h -18h, samedi de 10h-12h

LA PAGE DES ASSOCIATIONS



FOOT US VERNON

Bilan de ce début de saison :

De bons résultats en championnat malgré un match arrêté précipitamment dû à une agression sur un de nos joueurs. A noter également le beau parcours en coupes, nos petits bleus sont allés jusqu'au 4^{ème} tour de Louis David, au 2^{ème} tour de la Jolliet Rousseau et sont toujours en lice du Challenge Marcel Renaudie, ils joueront contre BRUX pour le 6^{ème} tour.

L'entente féminine quant à elle, termine à la mi-saison 4^{ème} de leur poule. A noter une très belle entrée en matière : une victoire 14 à 1 face à Vicq sur Gartempe, et un beau parcours en coupe également.

Classement Masculine

Sillars 2 (21 points)
Château-Larcher 3 (18 pts)
Vernon (17 pts)
Poitiers CEP 3 (16 pts)

Classement Féminine

Migné-Auxances (25 pts)
Thouars (21 pts)
St-Cerbouillé (21 pts)
Montmorillon/Fleuré/Vernon (15 pts)

Matches à venir Stade de Vernon

14 janvier : Vernon-Brion/St-Secondin 4
4 février : :Vernon-Bouresse/Persac 2
11 février : Montmorillon-Fleuré-
Vernon/ASM Loudun
25 février : Vernon-Usson/L'Isle 3
18/ mars : Vernon/Valdivienne AS 3
15 avril : Vernon/Poitiers cEP 1892 3
13 mai : Vernon/Sillars 2

Début des matchs à 15 H00



L'union sportive souhaite vous remercier pour votre participation à nos manifestations sur l'année passée. En juillet avait eu lieu notre concours de pétanque : participation record avec 42 doublettes et en décembre notre distribution de calendriers qui s'est bien déroulée grâce à votre accueil chaleureux.

Prochaine date à retenir,

notre Bal du Foot annuel

le 17 mars 2018,

réservations au 06 30 54 95 23

L'US Vernon, ses dirigeants, joueurs et joueuses souhaitent vous adresser leurs meilleurs voeux pour 2018 !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES GIZAY-VERNON

Lors de l'assemblée Générale du 10 octobre 2017, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Nadège RIGOLET Vice présidente : Sonia RAYNAUD Trésorière : Laëtitia NAUD Trésorière adjointe : Amélie MIRADJI PIAT Secrétaire : Johanna ARTUS Secrétaire adjointe : Emilie ANCELIN

Manifestations de l'année :

- Sortie pour le brame du Cerf : offert par les chasseurs aux élèves de CM2. Après une exposition à la salle des Fêtes de Vernon, les enfants ont diné au Bar Chez Marco et sont allés dans les bois voir et écouter le brame du cerf
- Bourse aux Jouets le samedi 18 novembre à Gizay. Une collecte de dons a été organisée dans le but d'une revente le jour de la bourse. Les invendus ont été donnés aux Restos du Cœur.
- Vente de sapins de Noël et de chocolats
- Marché de Noël : le samedi 2 décembre à Gizay. Près d'une vingtaine d'exposants étaient présents. Les écoles avaient préparé pleins de belles choses pour les vendre au profit du projet cirque de fin d'année.
- Venue du Père Noël à l'école de Vernon qui a remis à chacun un livre et des chocolats et des jeux pour les écoles

Manifestations à venir

- Concours de Belote Individuel samedi 20 Janvier à la salle des fêtes de Gizay. Inscription 7€
- Carnaval : samedi 3 mars dans les rues de Vernon,
- La Fête de l'école aura lieu le samedi 30 juin dans la cour de l'école de Vernon.

Un chapiteau de cirque sera implanté sur une semaine durant laquelle les enfants du RPI Gizay -Vernon prépareront un spectacle qui sera présenté le jour de la kermesse aux familles.

Nous tenons à remercier les équipes enseignantes de Gizay et Vernon, les municipalités et l'ensemble de leurs personnels, les sponsors du projet cirque ainsi que les parents dans leur soutien et leur participation !!!

ASSOCIATION BON PIED, BON AIR

L'Association a cessé son activité, faute de volontaires pour reprendre la présidence. Si vous souhaitez prendre le relais, contactez

Chantal REMIGEREAU au 05 49 42 63 57

VERNON : RETOUR SUR LA PERIODE DE LA GUERRE 14/18

Dans ce bulletin, quelques éléments retrouvés dans les délibérations et documents sur la période précédant la guerre 14-18 jusqu'à 1929.

En 1912, le conseil municipal est composé de 12 personnes, des hommes uniquement :

Amédée GUIGNARD, Maire
 François TAILLET , 1^{er} adjoint
 Jules AUDEBERT, Constant LEFORT
 René ORILLARD, Baptiste MOREAU
 Léopold BERTRAND, Fridolin NEVEUX
 Ernest FOURNEAU, Delphin QUERIOUX
 François BERNARD, Pierre CORANT

Les sessions du conseil ont lieu tôt le matin vers 7 ou 8 heures en général.



Mr RIVIERE est secrétaire de mairie et instituteur, son salaire mensuel est de 450 francs par mois pour son travail à la mairie. Le chef cantonnier est payé 77 F par mois, les cantonniers 50 F par mois(1909) Les télégrammes et appels téléphoniques sont distribués gratuitement par Mr LEFORT, nommé porteur en 1909. Le bureau de poste est créé par délibération du 25/02/1912

Il y a deux écoles, une à Chiré (ancienne école avec Mr PINEAU) et une autre à Vernon, (Mr AUCLERCQ en 1909, puis Mr Rivière en 1911) rue de la Récréation. Le bureau de tabac de Chiré les Bois est titularisé en 1913 suite à la demande des habitants

Le montant de l'Assistance aux familles nombreuses est alors de 60 à 90 F par enfant et par an, l'Allocation aux femmes en couches de 0,50 F par jour pour période de repos.

Une commune peuplée en 1911

En 1911, le recensement de la population comptabilise 892 vernonnais. Le Maire Amédée GUIGNARD (maire de 1908 à 1929) sera à la tête de la commune de l'avant-guerre à la crise de 1929. Le village est alors composé d'une majorité de personnes travaillant dans l'agriculture

Métiers à Vernon et Chiré(recensement de 1906) En

1906, la commune compte 228 ménages et 909 habitants avec des métiers variés mais surtout concentrés dans l'agriculture (57,4 %)

AGRICULTURE

53 propriétaires cultivateurs, 1 propriétaire viticulteur, 1 propriétaire rentier, 163 ouvriers agricoles (dont 2 femmes), 38 métayers, 1 régisseur, 1 fermier général, 7 fermiers, 4 journaliers, 2 domestiques agricoles, 1 vacher

ARTISANAT :

2 entrepreneurs de maçonnerie (dont Jules BERNARD), 5 maçons, 1 ouvrier maçon, 1 apprenti maçon, 1 cordonnier, 4 ouvriers cordonniers, 1 entrepreneur de sciage mécanique, 4 forgerons , 1 apprenti forgeron, 4 menuisiers, 1 apprenti menuisier, 1 menuisier ébéniste, 1 sabotier, 1 ouvrier tailleur, 1 coquetier, 3 tuiliers et 1 chauxfournier tuilier, 3 charrons et 2 ouvriers charrons, 1 charpentier et 1 ouvrier charpentier,

COMMERCES :*

2 aubergistes (à Vernon et Chiré), 1 boucher, 1 marchande d'épicerie et rouennerie, 2 épiciers (Pierre THILLET et Marie GUILLON à CHIRE) 1 boulanger et 1 ouvrier boulanger, 1 cabaretier, 1 négociant (Alphonse MOREAU)

PROFESSIONS DE SERVICE :

15 couturières, 3 lingères, 1 lingère/concierge 14 domestiques, 1 valet de chambre, 2 cuisinières, 2 gardes particuliers, 1 sage-femme, 2 jardiniers

1 chef cantonnier, 5 cantonniers, 2 instituteurs laïcs (en 1906 Mr GANDOIN à Vernon et Mr PINEAU Eugène à Chiré)

On recense également 2 curés (Auguste BONNEAU à Vernon et Gustave COGNEAU à Chiré)

Extraits des Délibérations du Conseil Municipal de Vernon 1911-1929

19/11/1911 Monument aux Morts de Bosserville

(Le conseil municipal) vote une somme de 10 francs qui sera prise sur les dépenses prévues pour l'érection d'un monuments aux morts de Bosserville, parmi lesquels la Commune de Vernon a un de ses enfants, BRIEUX Jean, fusilier à la 170e demi brigade 7e compagnie mort à Bosserville le 11 frimaire AN III (5/12/1794)

20/11/1920 Adoption du projet de construction des Monuments aux Morts de Vernon et Chiré les Bois

03/04/1921 Demande autorisation pour passer un marché avec Monsieur Fouqueteau, jeune entrepreneur de monuments funéraires à Poitiers pour élever deux monuments aux enfants de la commune « Morts pour la France ». Monsieur Fouqueteau s'engage à élever sur place publique de Vernon, à l'endroit désigné par le Conseil un monument à la mémoire des enfants morts pour la France. Ce monument composé d'une pyramide suivant plan annexé, avec palme et croix de guerre, le tout de 4 m de hauteur. Ces monuments seront livrés et élevés au prix de 3100 F l'un. Les plaques de marbre seront payées à part à raison de 200 F le m² et les lettres gravées/dorées aussi, à raison de 0,60 F la lettre. Les fondations destinées à supporter les monuments seront faites aux frais de la commune et par la commune.

15/01/1922 14/18 Emprunt pour Monuments aux Morts

Emprunt : 4713 F, Souscriptions publiques : 2130 F, Crédit au budget additionnel : 3500 F

04/02/1915 Indemnité au convoyeur

M. le Président fait remarquer au conseil combien il est difficile de trouver des convoyeurs pour le transport des marchandises et la conduite des bestiaux au centre de réquisition (Vivonne). Le conseil décide de prendre sur les dépenses imprévues du budget additionnel une indemnité de 10 F pour chaque voyage

15/08/1915 Vote d'un crédit pour frais de transport de plis ou pour frais d'emploi d'un homme pour ordre à transmettre

M. le Président porte à la connaissance le fait suivant : il arrive que très souvent la mairie a des plis à faire parvenir (prolongation de permission, demandes de renseignements) ou des ordres à transmettre (ravitaillement) dans les villages les plus éloignés du bourg. La commune ne possédant pas de garde champêtre et le conseiller délégué n'étant pas toujours disponible, il faut employer un homme pour porter les plis ou transmettre les ordres pressés. Il serait donc urgent de voter un certain crédit pris sur les dépenses imprévues pour payer les frais de déplacement de cet homme ou les frais d'envoi... (le conseil municipal) décide à l'unanimité de prendre la somme de 50 F sur les dépenses imprévues, somme qui sera exclusivement à cet effet.

05/08/1914 : Assistance aux familles des mobilisés

M. l'Adjoint donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet de la Vienne invitant le Conseil à voter d'extrême urgence le chiffre du crédit destiné à venir en aide aux familles des mobilisés. Après lecture, prélevé :

- 50 F sur la clôture et l'entretien des cimetières
- 60 F sur l'entretien des bâtiments communaux
- 50 F sur les fonds votés pour la fête nationale
- 200 F sur les dépenses imprévues
- Et décide de voter une somme de 140 F

21/04/1918 : Discussion de la carte de pain

Le Conseil après avoir examiné les réclamations décide d'accorder

- 500 g de pain pour la catégorie Travailleurs
- 500 g de pain pour la catégorie Adultes
- 500 g de pain pour la catégorie Vieillards
- 400 g de pain pour la catégorie Jeunes
- 100 g de pain pour la catégorie Enfants

03/07/1921 : Traitement du Tambour-Afficheur

3/07/1921 : Subvention en faveur des communes dévastées

20/11/1921 : Assistance médicale gratuite 29

17/02/1924 : Une caisse des Ecoles est instituée à Vernon en exécution de l'art. 17 de la Loi du

28 mars 1882. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres utiles ou de livrets de Caisse d'Epargne aux élèves indigents ou peu aisés soit en leur donnant des livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements et pendant l'hiver des aliments chauds

Somme votée : 200F

An 1926 : Secours aux indigents (pain) 12 personnes

An 1926 : Réparation pompe de Vernon

An 1926 : Installation électricité au bureau de Poste

06/02/1927 : Secours en pain 12 personnes

27/03/1927 Eclairage public à Chiré les Bois

28/09/1928 Pose de la pompe à Chiré les Bois

03/02/1929 Secours aux indigents, 6 personnes

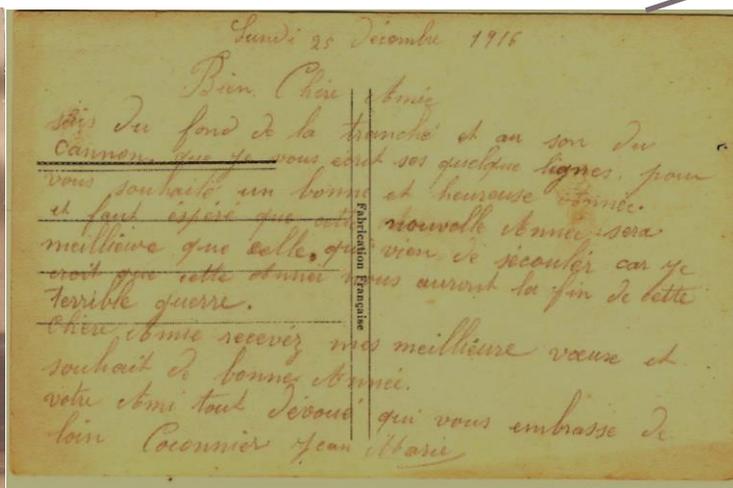
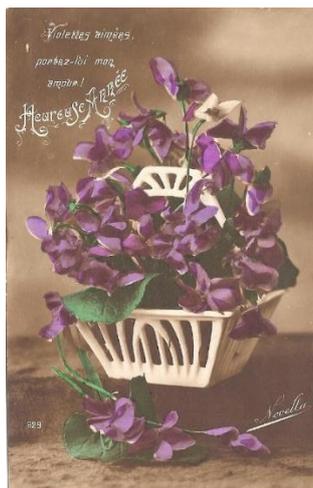
29/03/1929 Presbytère : Plan de séparation et réparation du presbytère approuvé à l'unanimité- 20 000F-

LES POILUS DE VERNON

90 « poilus » originaires de Vernon ont été blessés ou tués.

272 hommes nés entre 1872 et 1898 étaient en âge de partir pour le front en 1914, et beaucoup d'entre eux ont rejoint les régiments de Poitiers, laissant derrière eux leurs familles, père, mère femme ou enfants.

Ci-dessous, quelques exemples de cartes envoyées par des poilus à leurs familles pour le nouvel an.



Bien Chère Aimée
C'est du fond de la tranchée et au son du canon que je vous écris ces quelques lignes pour vous souhaiter une bonne et heureuse année. Il faut espérer que cette nouvelle année sera meilleure que celle qui vient de s'écouler car je crois que cette année, nous aurons la fin de cette terrible guerre.

Chère amie, recevez mes meilleurs vœux et souhaits de bonne année. <votre ami tout dévoué qui vous embrasse de loin



Merci à Chantal REMIGEREAU pour sa contribution précieuse (documents et recherches)

Très bonne année à tous !



*et rendez-vous le dimanche 21 janvier 2018 à
11h00 à la salle socio-culturelle pour les vœux du
Maire !*

Bulletin réalisé par David CHOLLET, Ingrid CANTON, Harold JAVELLE, Magali BREGOIN,
Bertrand HERAULT.

Un grand merci à Marie-Laure pour son aide précieuse et à toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.